

founded, for the Orthodox system of organization includes in it the concepts of both independence and unity. It is, therefore, anticipated that what has earlier been done with the two other Churches will be now materialized concerning the Roman Catholic Church. Private contact will effect the necessary preparations that is indispensable for future co-operation and this it is hoped will occur at a time not quite so distantly remote.

University of Thessaloniki

P. C. CHRISTOU

### L'ACTIVITÉ DE L' «INSTITUT HELLÉNIQUE DE VENISE»

Nous n' allons pas donner ici encore une fois l'histoire de la fondation de l' "Institut hellénique d'études byzantines et postbyzantines de Venise" ni l'histoire de la "Confrérie de St. Nicolas ou Nation grecque," vu que tout cela a déjà été traité dans le guide de notre Musée d' Icônes du Campo dei Greci, dans la Préface du livre de M. Manolis Chatzidakis "Icônes de Saint-Georges de Venise et de la collection de l'Institut," de même lors de différentes conférences tenues à Athènes, à Thessaloniki, à la Canée et encore dans une communication faite à Paris, à l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres (Comptes rendus des séances de l'année 1960). Nous citerons seulement quelques dates pour rappeler à l'esprit de nos lecteurs certains faits qui expliquent la présence d'une fondation d'études supérieures grecques à Venise et son activité depuis 1959.

La "Confrérie de Saint-Nicolas ou Nation grecque" a été fondée en 1495 et a connu des siècles de gloire pendant lesquels on peut dire qu'elle a fait de Venise, pour la nation subjuguée, une espèce de capitale. Elle n'a péreclité qu'au moment où, grâce à la Révolution de 1821, un Etat grec indépendant a été fondé. Quand en 1948, après la seconde guerre mondiale, le gouvernement grec permettait à celui d'Italie la réouverture à Athènes de la *Casa d'Italia* et de l'*Ecole italienne d'archéologie*, il acquérait à son tour le droit d'organiser à Venise un Institut d'études byzantines et post-byzantines (Accord Sforza-Capsalis).

En 1951 le roi Paul signait un décret (*Gazette Officielle* du 19 avril) par lequel une personne de droit public était créée sous le nom de : "Institut hellénique d'études byzantines et post-byzantines." Le directeur, nommé par décret royal provoqué par le Ministre de l' Instruction publique et celui des Affaires Etrangères, devait être "un savant de valeur reconnue, spécialisé dans les études byzantines et postbyzantines" et proposé par l'Académie d'Athènes. Le regretté Gérassime Messinis, né à Leucade, alors président de la Con-

frérie et consul honoraire de Grèce à Venise, fier de la gloire militaire récente de son pays et craignant que la Communauté (nom qu'avait pris depuis le siècle dernier la Confrérie) ne vint s'éteindre, inspira aux confrères un geste d'une générosité inouïe: à savoir, les Grecs de Venise ont signé à l'unanimité (ils étaient au nombre de 30) la donation à l'Institut, qui n'existait alors que sur un décret royal, de tous les biens meubles, immeubles, monuments, comme maisons de rapport, bibliothèque, oeuvres d'art, archives. L'acte de donation a été signé devant le notaire P.A.Emma établi à Venise en présence du conseiller judiciaire auprès du Ministère des Affaires Etrangères de Grèce, Jason Stavropoulos (1953). L'État grec s'engageait de son côté à tenir en fonction le culte orthodoxe dans l'église de Saint-Georges des Grecs, à protéger les pauvres de la Communauté, à faire étudier à ses frais des jeunes orthodoxes s'ils en exprimaient le désir et à procéder aux funérailles des orthodoxes décédés à Venise.

Après la signature de la dite donation le gouvernement décida que l'Institut créé par la loi de 1951 devait s'établir dans l'édifice érigé au XVIIe s. grâce au legs de l'avocat corfiote Thomas Flanghinis, qui avait conçu la fondation à Venise d'un collège où seraient formés des ecclésiastiques et des maîtres d'école pour servir le peuple grec asservi.

C'est à une telle institution que notre centre d'études était appelé à succéder et il ne me semble pas exagérer en disant que ceux qui travaillèrent à première heure, ambassadeur de Grèce à Rome, membres des deux Comités, comité administratif à Venise et comité d'inspection à Athènes<sup>1</sup> ont senti toute la responsabilité qu'impliquait le fait de continuer, dans l'esprit certes du XXe s., la tradition si noble et si respectable de l'ancien collège Flanghinis<sup>2</sup>.

Au lecteur non averti qui se demanderait la raison pour laquelle le gouvernement grec a choisi Venise pour fonder son premier institut d'études byzantines et post-byzantines, donnant à cette ville la préférence sur deux autres villes d'Italie et sur, au moins, quatre grandes villes de l'Occident où les études byzantines prospèrent depuis longtemps, je tiens à donner les explications

---

1. L' Institut est géré par un *Comité Administratif* siégeant à Venise et qui comprend trois membres: le directeur de l' Institut, le président de la Communauté et le consul comme représentant de l' ambassadeur de Grèce à Rome. Le *Conseil d' Inspection* qui siége à Athènes compte aussi trois membres : un représentant de l'Académie, un représentant du Ministère de l' Instruction publique et un représentant du Ministre des Affaires Etrangères.

2. Nous laissons de côté les efforts et les travaux nombreux qu'a exigés la restauration des monuments et des icônes, la composition des statuts, la fête de l' inauguration etc; tout cela a été raconté ailleurs et à son temps.

suivantes. Certes un centre d'études à Florence ou à Rome ne serait guère mal placé et il y a hors d'Italie des villes renommées pour l'enrichissement de notre branche d'études, mais Venise constitue une source d'informations unique au monde.

1 — Les *Archives de l'Etat* de cette ville contiennent des documents sur les rapports entre la Sérénissime et les empereurs de Byzance avant 1453; des informations sur les conquêtes vénitiennes en pays grec après 1204; sur l'empire colonial, pour employer une expression courante de nos jours, qui ne cessait de s'étendre pendant plusieurs siècles, mais qui peu à peu tombait dans les mains des Turcs (excepté bien entendu les îles ioniennes); sur le commerce entre le monde grec et l'Occident, le tout d'une richesse que plus d'une génération de savants n'arriveront à épuiser; sans compter les Archives du duc de Crète que Morosini a pu emporter de Candie (Hérakleion actuel) au moment où il rendait l'île aux Turcs. Ces archives s'étendent sur quatre siècles et demi et sont précieuses pour l'histoire grecque de la première à la dernière pièce. Il s'agit donc de véritables trésors historiques que des recherches faites par des savants italiens, français, allemands, anglais depuis au moins un siècle et demi ne réussirent pas à publier qu'en une petite partie seulement. On peut comparer ces archives à une grande forêt où des routes sont tracées ou simplement dessinées sans que l'exploitation en soit partout entamée<sup>1</sup>.

2 — La *Bibliothèque Marcienne* pour nous est également un champ riche de recherches. Elle contient non seulement des manuscrits déjà publiés et ceux de la collection de Bessarion, mais encore un grand nombre de documents non utilisés concernant l'histoire ecclésiastique, dogmatique aussi bien que politique puisqu'on y trouve des chroniqueurs encore inédits. En plus on y admire les anciennes cartes géographiques, aux couleurs vives et indélébiles qui sont là pour témoigner de l'étendue des possessions vénitiennes en pays grec aux XVI et XVII siècles.

3 — Enfin nous avons le *Musée Correr* qui possède des manuscrits et d'anciennes éditions non encore entièrement étudiés.

4 — Mais que ne doit-on dire encore de nos propres archives, c.à d. des archives de la Confrérie des Grecs? Notre pièce la plus ancienne remonte en l'an 1495 et depuis cette date on peut dire que peu de chose manque de ces

---

1. Voir F. Thiriet, *La Romanie vénitienne au Moyen Age*, Paris 1959 et *Régestes des délibérations du Senat de Venise concernant la Romanie*, Paris 1958, 1959, 1961.

témoins des temps passés. On y trouve: statuts, comptes rendus des séances, livres de comptes concernant la construction de l'église de Saint-George et de tout ce qui orne le "Campo dei Greci," organisation d'un monastère de femmes, achat de captifs; on y trouve encore des éléments sur la fortune de la Confrérie, des inventaires d'objets possédés aux différentes époques, testaments, livres de comptabilité, complets de familles d'importateurs et exportateurs grecs décédés à Venise, des inscriptions annuaires des membres, hommes et femmes de la Confrérie, recueils de procès ayant eu lieu entre Grecs ou entre Grecs et Vénitiens, les archives des évêques grecs nommés par le Patriarche de Constantinople à Venise avec le titre d'évêque de Philadelphie, des livres d'état civile tenus par les prêtres concernant les baptêmes, les mariages et les morts, etc. etc. Pour peu qu'on ait une idée de l'éloquence des ce genre sur l'histoire des générations éteintes, on peut imaginer quelle source historique pour les temps de la Turcocratie est celle que nous offrent nos armoires dégorgeant de dossiers.

Le lecteur a dû avoir déjà compris la préférence donnée à Venise par le gouvernement grec sur les autres villes qui mériteraient la fondation d'un centre grec de recherches.

Ce qui vient d'être dit explique du coup l'épreuve que les jeunes diplômés de nos universités doivent subir, devant un comité nommé par l'Académie d'Athènes, pour être admis à un séjour au moins d'une année dans notre Institut; c'est un minimum que de leur demander une connaissance suffisante de la langue italienne (nous les laisserons acquérir ici même les principes du dialecte vénitien exigés par les anciens textes), de la paléographie latine et de l'histoire de Byzance. Il dépend des possibilités d'adaptation et de progrès de ces recrues à qui nous avons donné le nom de chercheurs «ἐρευνηταί» pour que, sur un rapport favorable du directeur, ils obtiennent une seconde et même une troisième année d'hospitalité dans la maison Flanghinis, que nous appellerons dorénavant Flahghinios, où ils habitent gratuitement et jouissent d'une indemnité convenable pour leurs frais journaliers et leur voyage aller et retour. La Flanghinios leur offre encore une bibliothèque, établie dans un local lumineux et chauffé, qui s'enrichit continuellement de nouveaux ouvrages ayant trait à notre discipline.

A côté de ce group de travailleurs il y a un autre qui figure dans nos statuts et qui s'appelle "les hôtes" («φιλοξενούμενοι»). Ceux-ci, hospitalisés aussi dans la Flanghinios et indemnisés par l'Institut, ne sont pas forcément jeunes; ils se sont déjà fait un nom dans le monde des lettres et s'occupent d'études, dont l'horizon peut être élargi par la recherche dans archives et bibliothèques de Venise. Ils sont admis sur une simple pétition qui ne demande que l'approbation de la direction de l'Institut et du Comité d'Inspection.

Nous avons remarqué que le travail de ces savants, réalisé sous les yeux des jeunes, contribue à encourager ces derniers et à les mettre au courant de beaucoup de problèmes qu'ils pourraient n'avoir même pas soupçonnés. D'ailleurs les *chercheurs* ne sont pas, à leur arrivée, abandonnés à leurs propres forces. Le directeur les initie tout d'abord sur la fondation hellénique, leur soumet ensuite différents sujets d'étude ne les forçant pas à en choisir un tout de suite, leur explique le fonctionnement des différentes institutions de la ville auxquelles ils auront à faire, les présente aux directeurs des dites institutions, leur suggère une bibliographie se rapportant à leur sujet, quand celui-ci sera choisi, et leur demande un petit compte-rendu bimensuel sur leur activité, que le directeur commente en leur présence. Cela les prépare à la composition d'un petit travail qui, s'il est approuvé, paraît dans la revue annuelle de l'Institut appelé «Θησαυρίσματα».<sup>1</sup> Si le sujet principal choisi par le chercheur s'est avéré comme pouvant nourrir un travail de longue haleine, il est entendu sur l'approbation de directeur, il sera publié aux frais de l'Institut ou il constituera une thèse à présenter à une université grecque pour l'obtention du titre de docteur. Il va sans dire que les chercheurs, même après la fin de leur séjour à Venise, doivent rester en rapport avec l'Institut.

Dans la nouvelle loi organique que nous avons cru bon de soumettre au Comité d'Inspection (la première a été soumise en 1956), entre autres innovations, nous avons jugé profitable pour nos *chercheurs* la proposition suivante: admettre dans notre fondation, aux mêmes titres et aux mêmes conditions, de jeunes savants étrangers qui travailleraient pour un certain temps à côté de nous dans notre propre bibliothèque et dans les institutions de la ville. Si le comité d'inspection approuve notre suggestion, nous sommes sûrs que cette collaboration désintéressée entre futurs intellectuels de différents pays élargira les esprits et fera naître entre collègues une noble émulation dans le travail, sans tenir compte des liens d'amitié qui pourront s'y nouer, précieuse acquisition dans la vie des savants soumis à une même discipline.

Avant de finir ce petit article nous ne considérons pas comme inutile de citer les personnes qui ont travaillé auprès de nous et qui sont arrivées à des résultats plus que satisfaisants.

D'abord M.M. Chatzidakis, invité à étudier le grand nombre d'icônes, patrimoine de la Communauté et legués à l'Institut, a donné le beau livre cité ci-dessus, paru en décembre 1962 et déjà bien connu dans le monde des byzantinistes. Nous croyons que n'importe quelle fondation d'études pour-

---

1. Voir le tome II des «Θησαυρίσματα» où trois de nos chercheurs (sur quatre boursiers de 1961 à 1963) ont donné des articles fort estimables: Melles Haireti et Spourlakou et M. Doikos.

rait être fière d'un travail aussi complet et aussi original portant sur l'histoire de l'art celui du savant directeur du Musée Benakis et du Musée byzantin d'Athènes.

Le professeur A. Xyngopoulos nous a non seulement offert gracieusement des articles pour notre revue «Θησαυρίσματα», mais encore il a répondu à notre invitation d'étudier notre précieux manuscrit du XIII s. richement historié sur la "Vie d'Alexandre." Ce fut un long travail qui est déjà sous presse et qui honorerà la série de nos éditions par l'étude aussi scrupuleuse qu'avertie qu'une véritable oeuvre d'art. Sur l'histoire à proprement parler nous avons eu parmi nos "hôtes" le professeur M. M. Manoussakas, M. C. Dimaras, auteur de l' "Histoire de la littérature néo-hellénique" et de tant d'autres ouvrages, Mme A. Nicocavoura, Melle H. Coucou et le regretté historien corfiote Stéphane Pierris; sur l'histoire du droit M. D. Sérémétis, avocat à Thessaloniki et sur la phonétique M. N. Contossopoulos, qui nous a donnée un travail sur certains principes du dialect vénitien et celui de l'île de Crète.

D'autres savants encore, telles Melle E. Zachariadis et Mme. H. Antoniadis - Bibicou, pour n'avoir fait qu'une apparition bienveillante à notre Institut ne nous ont pas moins donné des articles intéressants et originaux. Continuant la liste des personnes qui ont travaillé ou travaillent encore sous le toit de la Flanghinios j'ai à noter cinq *chercheurs*, tous diplômés de l'Université d'Athènes: M.C. Dokos, Mme D. Dokos Iconomou, Melle A. Spourlakou, diplômée de théologie, et Melle M. Haireti déjà attachée aux Archives d'État d'Athènes, M.N. Moschonas, dernier arrivé et en train de s'initier à la recherche.

Cette liste n'est pas trop courte pour un Institut qui n'est entré en fonctions que depuis le 25 mai 1959, date de son inauguration.

Institut hellénique de Venise

SOPHIE ANTONIADIS

## LE CENTENAIRE DE LA CONSTITUTION HELLENIQUE

La Faculté de Droit et des Sciences Economiques de l'Université de Thessaloniki a organisé le 17 novembre 1964 dans la salle des fêtes de cette Université, une fête commémorative à l'occasion du Centenaire de la Constitution Hellénique en vigueur, au cours de laquelle ont pris la parole les professeurs Elie G. Kyriakopoulos et Aristovoulos I. Manessis, pour traiter deux sujets très intéressants. Le professeur de droit public international Mr. Demetrios Constantopoulos doyen de la Faculté de Droit et des Sciences Economiques a ouvert la séance solennelle en prononçant une allocution dans laquelle il a bri-